L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 31 JUILLET.

FEUILLETON.

LE ROI MISÈRE

PAR
M. PAUL SAUNIÈRE.

DEUXIÈME PARTIE

V

CE QUE GABRIELLE ALLAIT FAIRE A MONTMARTRE.

(Suite.)

—Vrai? vous m'approuvez, père? s'écria Gabrielle transportée.

—Non-seulement je t'approuve, mais si tes ressources sont insuffisantes, je t'aiderai. J'ai, grâce à toi, quelques économies, je te les donne. Je suis si heureux que je voudrais ne voir souffrir aucun de ceux à qui tu t'intéresses.

—Oh! alors, nous nous entendrons à merveille, dit la jeune fille avec expansion. Mais, attendez, je ne vous ai pas tout appris.

—Encore un autre secret? demanda Jacques en souriant.

—Non, c'est toujours le même. Vous allez voir. Ah! d'abord, il faut que je vous dise que ma protégée se nomme Geneviève. Si vous saviez de quelle singulière façon j'ai découvert son nom, vous ne le croiriez pas. Je vous le dirai, mais.... tout à l'heure. Donc, j'aurais été très embarrassée de Geneviève, si M. Dorval ne m'avait remis pour le docteur Lasserre une lettre de recommandation, à laquelle celui-ci fit plus honneur que M. René et moi ne l'aurions espéré.

Le jour même où je l'amenai à Paris, ma protégée fut installée par nos soins à Passy, dans une maison de santé fort propre et fort agréable d'aspect. Ce fut là que, pendant quinze jours, j'allai visiter la malheureuse que j'avais recueillie. Mais, outre que cette maison était beaucoup trop éloignée, le séjour n'en était pas fait pour rappeler la malade à la raison; moi-même, il me répugnait d'en franchir le seuil.

Dans le jardin qui l'entourait, je voyais errer tant de souffrances, des cris si perçants et si épouvantables s'échappaient parfois des chambres voisines, que je fis part au docteur de l'incurmontable dégoût que j'éprouvais. Il le comprit sans peine, car, sans m'en prévenir, désireux de concourir pour sa part à l'œuvre que j'avais entreprise et que, sans lui, je ne pouvais mener à bien, il loua à Montmartre, au numéro 31 de la rue Lepic, un appartement meublé dont il paya d'avance le premier mois.

La maladie de Geneviève était douce. Elle était plutôt atteinte de paralysie mentale que de folie. Seulement elle avait besoin de beaucoup de ménagements. Voilà pourquoi le docteur avait choisi un appartement qui se trouvât à proximité de mien, et dans lequel je pusse me rendre chaque jour inaperçue, ainsi que j'en avais manifesté le désir. Les nombreuses occupations de M. Lasserre ne lui permettaient pas de donner à la malade les soins qu'exigeait son état. Il fallait de toute nécessité que ce fût une femme qui remplît cette fonction délicate. Je m'en chargeai sans hésiter.

Mes épargnes étaient peu de chose. Elles ne me permettaient pas de placer quelqu'un auprès de Geneviève; elles n'auraient même pas suffi à pourvoir à ses besoins; si, par l'intermédiaire de M. Dorval, la providence n'était pas venue à mon secours. Les cinq cents francs que me força d'accepter M. Delaunay père, comme complément du salaire que j'avais déjà reçu, arrivèrent fort à point pour achever l'installation de ma protégée.

Depuis cinq semaines qu'elle habite ce petit logement, je vais chez elle tous les jours, une fois au moins, et le docteur y vient de son côté assez régulièrement. Le matin même, quand vous ne déjeunez pas avec moi, je trouve parfois le temps de m'échapper et d'aller passer un instant auprès de la pauvre femme. Sa santé est à peu près rétablie. De triste et sombre qu'elle était, elle est devenue souriante et affable. Elle parle peu, mais, insensiblement, ses souvenirs se réveillent; elle retrouve les noms des objets familiers qu'elle semblait avoir oubliés.

Nous n'avons pas encore pu obtenir d'elle des éclaircissements sur son passé, mais avec moi surtout, elle cause assez volontiers. Enfin, ce que le docteur considère comme un grand point, j'ai découvert son secret. La malheureuse mère a perdu son fils! C'est probablement cette douleur qui a affaibli ses facultés. Ce fils est-il mort? N'est-il que séparé d'elle? C'est ce que je n'ai pu approfondir jusqu'à ce jour.

Ce qui m'a le plus surpris, ce qui m'intrigue le plus aujourd'hui encore, c'est que je n'ai pu obtenir de cette femme qu'elle m'avouât son nom véritable. Celui de Geneviève, elle ne pouvait pas me le cacher; elle y a répondu dès que je l'ai prononcé. Mais elle en a un autre. Lequel? Ne se le rappelle-t-elle réellement pas? Refuse-t-elle de le faire connaître? Je l'ignore. Des doutes étranges germent en moi.

Quand elle est calme, lucide, elle a de grands airs de dignité qui m'imposent. Non pas cette raideur hautaine qui semble vouloir vous contraindre au respect, mais cette distinction native, cette aristocratie de race, qui sont en quelque sorte indéfinissables, et que je retrouve cependant en elle, dans ses attitudes, dans ses regards, dans ses gestes. Elle ne dit ni oui ni non comme les autres. Il semble qu'elle mette une sorte de condescendance bienveillante à approuver ou à contredire. Peut-être suis-je un peu devenue folle à son contact, mais il y des moments où je me persuade que je suis en face d'une grande dame......

A ces mots, le roi Misère ne put réprimer un sourire. Gabrielle s'en aperçut.

—Je vous le jure, père! affirma-t-elle avec enjouement. Mon Dieu! vous savez bien que les femmes ont toujours un penchant à croire au merveilleux. Ainsi, moi, il me semble que si je n'étais pas votre enfant, et si le hasard m'avait fait tomber entre vos mains, je me figurerais volontiers que je suis la fille d'un gentilhomme, d'un prince, d'un roi même......

Pourquoi pas?

Et la jeune fille partit aussitôt d'un joyeux éclat de rire, comme pour se moquer la première des fantaisies que son imagination lui avait édifiées, mais, subitement, son rire s'éteignit. Elle se pencha vers Jacques.

—Qu'avez-vous père? demanda-t-elle avec intérêt.

En effet, le roi Misère était pâle et sur le point de défaillir. Un tremblement nerveux agitait ses membres et pas un son ne s'échappait de son gosier contracté.

Gabrielle se leva prestement, trempa dans l'eau son mouchoir et l'appliqua ruisselant sur le front du vieux modèle.

—Ce n'est rien, prononça-t-il avec peine. J'étouffe.... Il n'y pas d'air dans cette chambre. Ouvre donc la fenêtre....

La jeune fille s'empressa d'obéir. Jacques se remit peu à peu de son indisposition.

—Continue, dit-il d'une voix plus ferme. Je t'écoute.

—Ah! oui. Où en étais-je donc? Je ne m'en souviens plus. Vous m'avez fait une telle peur.... J'en tremble encore.

—Tu en étais à ceci, fit le roi Misère avec effort: Si je n'étais pas votre enfant, je croirais que je suis la fille de....

—Quelle plaisanterie! s'écria Gabrielle. Est-ce que c'est cela qui vous a fait mal?

—Par exemple! se défendit Jacques toujours très pâle.

—A la bonne heure. Du reste, je vous le disais il n'y a qu'un instant, je crois que je deviens un peu folle.

—Allons, achève, fit le vieillard avec une indulgente bonté.

—Eh bien! j'ai fini, dit la jeune, fille, du moins en ce qui concerne ma protégée. Quand vous l'aurez vue vous en saurez autant que moi. Ce qui me reste à vous apprendre, ce que je voudrais vous cacher, et pourtant ce que je ne puis faire, ce sont les motifs qui m'ont forcée à faire de vous le confident, et, je le vois, le complice de ma charité.

—Qu'est-ce donc? interrogea le roi Misère avec sollicitude.

—Oh! d'abord, promettez-moi de ne pas vous fâcher. C'est par le mépris seulement qu'il convient de répondre à la médisance. Est ce convenu? demanda Gabrielle.

—Soit! Je te le promets.

—Sachez donc que sur ces apparences mensongères, on m'accuse tout simplement d'être la maîtresse du docteur Lasserre.

—C'est impossible!

—M. Cherville me l'a fait trop clairement comprendre pour que je puisse en douter.

—Le misérable! Ah! je lui ferai payer cher....

—Vous ne ferez rien du tout, l'interrompit la jeune fille. J'ai votre parole, je la garde. Mais ce bruit odieux pouvait se propager et venir jusqu'à vous; j'ai préféré prendre les devants et vous prémunir contre toute surprise. Quant à moi, il me suffit que vous m'aimiez, et, ajouta-t-elle, que vous m'estimiez.

Gabrielle ne croyait pas dire si vrai, en redoutant que cette calomnie se répandît dans le cercle restreint de ses relations. Elle en avait eu la preuve en allant le lendemain matin chez René lui faire part de l'héroïque résolution qu'elle avait prise. Aussi, quoiqu'elle affirmât au roi Misère que son amour et son estime lui suffisaient, elle ne put supporter la douleur de paraître coupable aux yeux de celui qu'elle aimait, et résolut de se justifier.

Quant à la paternelle bonté avec laquelle Jacques avait accueilli les confidences de sa fille, et avait consenti, sans lui adresser un reproche, à partager la lourde tâche qu'elle avait entreprise, il est facile d'en comprendre la cause.

Gabrielle venait à l'instant même de lui faire le plus grand sacrifice dont elle fût capable, en repoussant la main de René. Mais, quelque disposé que fût le vieillard à ajouter foi aux protestations de la jeune fille, il ne croyait pas aveuglément à l'indifférence de Gabrielle.

Elle s'était trop naïvement trahie, en apprenant les sollicitations dont elle était l'objet. Si Jacques avait été plus adroit, et seulement il avait contenu l'explosion de sa douleur, il aurait aisé que obtenu d'elle un aveu complet. Mais, soit que son amour de père fût réellement aussi absolu, aussi jaloux que l'accusait l'artiste, soit qu'il eût des motifs secrets de le laisser supposer, le roi Misère n'avait pas protesté contre le dévouement dont sa fille lui donnait un si touchant exemple.

Après avoir sciemment accepté un pareil sacrifice, il était obligé envers elle à toutes les indulgences.

D'ailleurs, il avait en elle une confiance si entière, il lui reconnaissait une telle supériorité d'intelligence et d'éducation, que depuis longtemps il avait pris l'habitude de s'incliner devant ses décisions et de lui laisser toute latitude.

Gabrielle se présenta chez René à l'heure qu'elle avait fixée. Celui-ci l'attendait avec une indicible impatience.

—Ainsi, vous m'avez pardonné? demanda-t-il.

—Pas encore, répondit-elle. Répondez d'abord à la question que je vais vous poser: vous souvient-il qu'à la foire de Saint-Cloud, ou vous étiez en joyeuse compagnie, vos amis sont allés voir, dans une baraque de saltimbanque, une malheureuse créature qu'on y exhibait en qualité de femme sauvage?

—Parfaitement, fit René, puisque j'ai refusé de me joindre à eux. J'ai l'horreur de ces monstruosités.

—Eh bien! j'y étais, moi, poursuivit Gabrielle, et cette femme a excité en moi une telle pitié, que j'ai acheté sa liberté au saltimbanque chez qui elle vivait. Ce saltimbanque, vous le connaissez; c'est le misérable contre lequel vous m'avez protégée deux fois....

—Ah! je devine maintenant les projets de ce coquin....

—Quant à la pauvre folle, continua la jeune fille, c'est chez elle que vous allez me conduire.

—Où, demanda René, qui commençait à comprendre, où demeure cette malheureuse?

—Rue Lepic, numéro 31. Venez.

A ces mots, elle prit le bras du jeune peintre, et l'entraîna.

La confusion de René ne saurait se décrire. Il s'expliquait à présent les sorties régulières de Gabrielle et l'intervention du docteur Lasserre, dont il connaissait la science spéciale.

Arrivée à la porte de la maison, Gabrielle prit les devants et s'arrêta au premier étage. Elle tira de sa poche une clef qu'elle fit jouer dans la serrure, et entra. René la suivit.

Il consistait d'abord une petite pièce, servant d'antichambre, meublée seulement de quatre chaises cannées, d'une table recouverte d'un tapis, et puis dans une seconde pièce, un peu plus grande, qu'on risquait pouvait appeler un salon.

—Asseyez-vous, lui dit Gabrielle, tandis qu'elle ouvrait une troisième porte, et disparaissait dans la chambre voisine. René jeta les yeux autour de lui. Le mobilier se composait d'objets disparates et d'assez mauvais goût, mais d'une irréprochable propreté. A travers les fenêtres, qui s'ouvraient sur la cour, il entrevit un jardin, des lilas, et un arbre, un seul, un marronnier.

Ce bosquet de verdure, déjà fané par les rigueurs de la saison, reposait pourtant doucement la vue. L'appartement était tranquille, les bruits du dehors n'y parvenaient que très affaiblis.

Par la porte entrebâillée, le jeune peintre entendait la voix fraîche et douce de la jeune fille, à laquelle répondait parfois une voix plus grave.

En ce moment, la sonnette de l'appartement fut ébranlée.

—Allez! pria sans façon Gabrielle en avançant sa tête blonde, ce doit être le médecin.

Elle disparut aussitôt. René obéit et se dirigea vers la porte qu'il ouvrit.

—Tiens! vous ici, fit le docteur en l'apercevant.

Si l'artiste avait pu conserver une arrière-pensée, la joie et la franche cordialité avec laquelle son ami lui tendit la main, auraient dissipé ses moindres soupçons.

Le docteur demeura avec lui au salon, attendant, suivant son habitude, que la jeune fille amenât la malade. Enfin parut Gabrielle, conduisant par la main Geneviève.

—Chère madame, dit-elle en désignant le jeune peintre, j'ai l'honneur de vous présenter M. René Dorval, un homme de talent et, ce qui vaut mieux, le meilleur de mes amis.

La pauvre folle s'arrêta court, et fixa longuement l'artiste. Elle ne songea ni à saluer ni à prononcer une parole gracieuse. Elle porta vivement ses deux mains à son front, et son visage se contracta.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Vendredi matin, 31 juillet 1868.

Le temps hier a été sombre et clair alternativement et pluvieux par intervalle. Il y a eu quelques mouvements sur les quais du premier district, mais fort peu sur les quais des autres districts.

Sont arrivés: le Lizzie Gill, de St Louis, avec 45 boucauts de tabac, 4822 barils de farine, 1578 sacs de maïs, 1685 sacs d'avoine et 1329 sacs de son; le Legal Tender, de Louisville, avec 500 tonneaux de fret, la plus grande partie en comestibles et meubles, le St Nicholas, de Grapp's Bluffs, Quitman, de Vicksburg et le National, de Bayou Sara.

Il n'y a eu aucun départ, si ce n'est le bateau portant la malle à la Mobile.

Les tributaires du fleuve continuent toujours à baisser. A Louisville, le 29 du courant, l'Ohio était stationnaire, avec 39 pouces d'eau dans le canal. Le temps était sombre et modérément chaud.

Nous remercions les officiers du St Nicholas pour les politesses qu'ils nous ont faites.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

Les directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$238,122 52	
Primes de mer " "	94,062 86	
Primes de rivières " "	175,564 83	
		$507,770 20
Total net des primes		$447,854 20
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 99,500 83	
Pertes de mer	67,074 06	
" rivières	85,572 47	
Taxes payées	26,019 54	
Payé—réassurance et compte au lieu de scrip	60,103 30	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	67,649 03	
		$385,919 13
Bénéfice net		$61,935 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$ 37,494 38	
Prêt sur bons et hypothèques	69,343 33	—106,837 69
En caisse	$104,377 34	
Prêts garantis par actions sur demande	63,400 00	—$167,977 34
Prêts garantis par actions à terme	$11,200 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,072 48	—$131,272 4
Bons consolidés de la ville	$30,000 00	
Bons de la ville	96,500 00	
Actions de Banques et autres	196,937 17	—$323,517 17
Coupons pour bons de la ville, échus		$8,496 00
Dû pour prime et en voie de perception		41,620
		$779,814 6
La Compagnie possède également—		
Billets suspendus, actions et bons		$498,365
Compte de scrips forfaits		7,209
Intérêts non réclamés	$7,900 25	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs sur les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman,	P. E. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ober,
P. Simms,	A. Thompson,
Geo. Phelps	

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL
Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.		
Primes sur risques d'incendie	$119,128 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,941 56	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$236,325 82
En moins, primes remboursées		4,739 19
Montant des primes		221,586 63
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,944 19	
" sur les rivières	25,393 42	
" sur mer	33,090 50	
Total des pertes	77,328 11	
Réassurances	8,726 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	16,836 80	
Taxes et revenu int.	9,771 66	
Vingt cinq et quinze pr cent remboursé	25,886 60	
En réserve pour risques non expirés	37,596 33	
		$171,586 62
Bénéfice net		50,000 00

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis	17,725 00
" " par hypothèque	19,100 00
Effets à recevoir pour pr'mes	7,389 45
Actions, bons et autres garanties	146,306 63
Propriétés foncières	15,939 06
Comptes individuels pour primes	46,956 91
En caisse	53,563 06
Scrips d'autres Compagnies	2,065
	312,997 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt piastres par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés complets seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Moulon,	W B Schmidt,	R W Adams,
C Cohn	B Saloy,	J J Fernandez,
A Con. la	J A Seignouret,	P L Milaudon,
J Goldstein,	V Burthe,	C Blanchin.

14 mai—1 m

Compagnie d'Assurance Germania.

Le 13 du courant à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Mayer,	H. Zubertier
D. Mithel,	O. H. Kerstendick,
Fred'ck Bondis,	Chs. Bendis,
A. Elmer Bader,	Chs. Loeffler,
F. A. Lu'ing,	J. F. Krantz,
Thomas Schorr,	Louis Schwarz,
August Koenig,	George Merz,
H. [illegible],	C. J. Forster,
A. [illegible],	S. Friedlaender
J. A. [illegible],	W. Goldenbow,
[illegible],	Chs. Potholl,
J. F. [illegible],	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Meier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 29 avril 1868.

EMILE MAIER, Secrétaire.

29 avril—1 m

Succession de BARBARA LAQUE, épouse décédée de Joseph Dedenhofer.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Joseph Dedenhofer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Barbara Laque, son épouse, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
M. O. TRACY, Greffier.

28 juil—29, 27, 1er août

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible]

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 du mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, où il correspondra avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE,	capt. Lemarié	Samedi 25 juil.
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 8 août
VILLE-DE-PARIS,	" Duchesne	Samedi 22 août
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 5 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $40, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à
NEW-YORK
PAR LA VOIE DE
SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic C. Mail SS. Co.'s Line.
HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.

Ligne Murray.	Ligne Empire.
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Colombus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir d'ici le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New York, s'adresser au Bureau No. 104 de la rue de la Commune.
GEO. A. McCLESKEY,
Agent général.

30 juin—3m

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres. $115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris, $120	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 108.

9 mars—1an

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 1er août, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres.............$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 186.

Le steamer GEN. MEADE suivra et partira SAMEDI 8 août.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 1er août, à 8 heures A. M.

Passage........................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet No 41

4 mai—1a

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; les MERCREDIS allant jusqu'à Pascagoula; les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de midi. Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARRY, agent,
No 175 de la rue de la Commune.

30 juillet—1m

EXCURSION A MOBILE, PAR LE FLEUVE MISSISSIPPI.

Le steamer favori CREOLE, à basse pression, partira du pied de la rue St Ferdinand, 3e district JEUDI, 30 du courant, à midi, pour Mobile par le fleuve. Il s'arrêtera à Pointe-Claire, Montrose Shorts et Howards rivage Est de Mobile. Il arrivera à Mobile vendredi matin qu'il quittera à 4 heures de l'après-midi, pour la Nouvelle-Orléans, directement, par le Lac Pontchartrain. Prix du billet $10.

PETER MARCY, agent,
Rue de la Commune, No 175.

Le CREOLE reprendra son service régulier entre la Nouvelle-Orléans et les villes de bains de la Côte, le SAMEDI, 1er août, à midi, et partira à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain.

28 juillet—4 t

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Le bateau à vapeur LAURA,

Capt. E. Miller, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac), à midi. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin revenant dans la soirée du même jour.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
Rue de Chartres, No 30.

19 juil—1m

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Neo, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 8 1/2 heures du matin.

Prix du passage, $3 50.

La barre est pourvue des meilleures liqueurs.

Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Sob.

Ou par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix du R.-R. et Ferry 50 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R.-R. des Opelousas au débarcadère de la rue Ste Anne.

7 juillet

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2 P. M. du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 19 et 20

21 mai—

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ MERCREDI, 29 juillet, à 5 heures P. M.—Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey; comme L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, directement, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville, Pont Breaux et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche et de la Rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GREVENBERG & CO. Vieille-Levée, No 16.
29 juillet— JAS LAKE, agent. Nlle-Levée, No 16

Excursion à bon marché!

Le POMTER quitte son wharf en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage....................5 cents seulement.

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.

Venez à bord 23 juin—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Gray Eagle, capitaine V. B. Barrens, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 16, Nouvelle-Levée.

3 mai—1m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Ancoin, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 2 juin—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57........Carondelet........57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif.............................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.............................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer acceptés.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains,

STEAMERS entre HAMBOURG ET LA NOUVELLE-ORLEANS

Par la voie du Havre et de la Havane.

ALLEMANNIA,	3000 tonn.	Capt. W. Barends.
BAVARIA,	3000 "	" J. Meyer.
BORUSSIA,	3000 "	" H. C. Franzen.
CIMBRIA,	3000 "	" F. H. Haack.
GERMANIA,	3000 "	" H. F. Schwensen.
HAMMONIA,	3000 "	" [illegible]
SAXONIA,	3000 "	" E. F. Ehlers.
TEUTONIA,	3400 "	" A. Barrends.
HOLSOTIA (neuf),	3000 "	" St. Ehlers.
WESTPHALIA (neuf),	3000 "	" H. Trautmann.

JOURS DE DEPART.

De Hambourg.	Du Havre.	De la Nlle-Orl'ns.
Saxonia, 1er oct.	4 octobre.	Vers le 10 novembre.
Bavaria, 1er nov.	4 novembre.	" le 10 décembre.
Teutonia, 1er déc.	4 décembre.	" le 10 janvier 1869.

Les autres steamers seront nommés plus tard.

Les steamers de la ligne de la Nlle-Orléans, partant de Hambourg, feront escale au Havre, et il est possible qu'ils touchent à la Havane. Partant de la Nlle-Orléans, ils s'arrêteront à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Hambourg à la Nlle-Orléans:

1res chambres, tho'ers de Prusse	$170
2me " "	130
Entrepont " "	55

De la Nlle-Orléans à Hambourg.

1res cabines	$165
Entrepont	45 } en or ou

De la Nlle-Orléans à la Havane,

1res cabines	$30
Entrepont	20 } monnaie courante

Des certificats de passage payés d'avance, de Hambourg à la Nlle-Orléans sont émis ici.

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans.

2 livres 10 sh. et 15 pour cent, prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent de New-York tous les mardis et s'arrêtent à Southampton.

Pour les détails s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTY & CO.,
Agence générale, 63 de la rue Carondelet;
MAURY & Co.,
Agent pour le passage, 131 de la rue Commune;
DE ERDMANN,
A la Havane.

Les Agents généraux pour les passagers sont MM. C. B. RICHARD & BOAS, 6 Barclay street, New-York.

10 juillet

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans,

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c, à très bas prix, et que notre route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.

JAMES YONGE,
Agent général pour le fret.

4 juil—3m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec la "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $30 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pourrais consciencieusement recommander, et parce que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports de Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucune nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier le recueillit.

Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-cinq jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Si nos compatriotes ne demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces bâtiments en les affrétant pour les gens qui veulent aller au Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés sur leur parcours et la ligne régulière a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si ces bâtiments n'ont pas réussi, c'est que leurs propriétaires ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New York. Afin d'économiser, les passagers devront faire en sorte de se trouver à temps pour prendre le steamer de New-York le 20 de chaque mois et le paquebot brésilien du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir examiné les terres, voudront s'établir au Brésil, devront prendre de bons "Landsland" obtiendront des certificats qui permettent d'avoir du gouvernement brésilien sont soixante mille reis (environ $37) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir besoin comme acompte sur les terres.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

BALLARD S. DUNN.

Moitié prix! Moitié prix!

Pour New-York.

Les personnes qui désirent assister à la GRANDE CONVENTION DEMOCRATE NATIONALE qui doit avoir lieu, le 4 juillet, à New-York, peuvent acheter des billets à moitié prix, en s'adressant au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord, au dessus du City Hôtel.

Les billets peuvent servir du 20 juin au 20 juillet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.

ED. WARE,
Agent général pour les billets. 20 juin—au 20 juil

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux convois partent du Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hôtel; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Caire.

WM. HUGHIT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.

7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Un convoi de passagers part, tous les jours, à 6 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec les chemins de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois de lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 5 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED. WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
Agent général pour le fret.

21 mai

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, de cette désignation, pourront faire recevoir et livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Boeuf et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux livraisons.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 75, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,890 60
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	317,740 71
Actif le 31 décembre 1867	275,724 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ledwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
S. F. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Leonhons,	John G. Rogers.

12 fév—11 m t. l. 2 ours

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$519,804 65	
Sur les risques de mer	286,734 17	
Sur les risques de rivières	89,[illegible]	
Total		$1,151,[illegible] 29
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$226,847 00	
Primes remboursées	33,471 97	
		$260,318 97
Montant net des primes le 31 mai 1868		$891,044 15
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,[illegible] 97	
Sur les risques de mer	176,240 59	
Sur les risques de rivières	43,930 35	
	$491,606 91	
Taxes	26,012 61	
Réassurances, Dépenses, Frais et Pertes, moins intérêt	$ 5,202 84	$604,314 38
Bénéfice net		$277,329 50

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$140,617 27
Billets garantis par hypothèques	676,307 39
Billets garantis par nantissements	83,147 [illegible]
En caisse	124,476 24
Actions de banques et de chemin de fer	304,380 00
Primes en voie de perception	89,735 6
Bons de la ville	25,760 10
Effets à recevoir	137,154 72
Scrips de Compagnies d'Assurances	69,060 00
Actions "Dry Dock Vallette"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	8,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Merchant & Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "Le Equitable Life Ins. Co.	300 00
Bons de l'Et t	1,000 00
Total	$1,485,414 10
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$191,346 15
35 pour cent du scrip de 1859 payable en juillet	70,673 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	226,847 00
	$388,769 90
Actif net	$1,097,645 20

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P Maspero,	Pierre Poutz
M Puig,	David McCoard,	S Z Relf,
Chas. Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wiltz	J Morgan Hall	10 juin

SECOND ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39...........Rue Carondelet...........39

Nlle-Orléans, 30 avril 1868.

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—savoir:

Primes		
Sur risques d'incendie	$ 91,720,00	
" risques de rivières	173,356,56	
" risques de mer	30,176,55	
		295,253 70
En moins, primes non expirées	15,793 30	
Primes remboursées	2,019 60	18,792 90
Montant des primes		$277,[illegible]
Pertes etc., payées		
Sur risques d'incendie	$ 34 [illegible] 82	
" risques de rivières	110,636 27	
" risques de mer	32,612 57	
Réassurances	16,936 00	
Rabattus (rebate returns)	17,819 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	6,[illegible] 07	
Frais généraux, intérêt et escomptes en moins	28,794,45	246,287 33
Bénéfice net		$51,046 47

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT

Billets pour actions	$306,620 00
En caisse	166,398 38
Primes en voie de perception	56,290 93
Prêts garantis	27,606 66
Effets à recevoir, à courtes échéances	16,970 71
Actions de chemins de fer de la ville	54,473 60
Meubles et installations de bureau	4,744 17
	$666,964 19

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 20 juin prochain (1868) un DIVIDENDE INTERET de DIX pour cent pour tous les paiements du capital et comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Ils ont en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel E. Moore,
W. A. Johnson,	Wm H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bloch,
Hugh McColl,	R. F. Buckner,
Marshall J. Smith,	Sam'l Friedlander,
L. Castleld,	R. Freiberg,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
L. H. Terry,	S. W. Reed,
J. D. Hale	Joseph Hey,
Robert Pitkin	Perry Nugent,

LouisianaEquitable Life Insurance Company.

CAPITAL...........$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 145, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. S. Olerdey,
F. Dolhonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith,

JOSEPH ELLISON Président. W. S PIKE, Vice-Président
T. M. Dezan, Ag. Gén. W. P. Harper, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. L. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Bienvenu Lewis,	Dr W. C. Nichols,

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, faites à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 avril—1an

PAUL LIEUTAUD vs FRANCISCO P. MARTINEZ.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,766—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. Avery, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, quatre août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Plauché, ayant, mesure française, [illegible] pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur [illegible] de profondeur entre Villeré et Plauché ... Kerlerec.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Lanaux suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 13 août 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 juillet—12,21,29—4 août

JUSTIN FREMEAUX vs JEAN BARABINO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,192—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI huit d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq de l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur et Roman et la propriété de M. White, suivant plan dressé par A. d'Hémécourt, ci-devant arpenteur, daté du 18 de juin 1855 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant, mesure française, trente pieds onze pouces et demie de face à la rue Lapeyrouse, sur cent-dix-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Arthur Jolly suivant acte au rapport de C. V. Fenton, notaire public en cette ville, en date du 16 de novembre 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

juillet—7,16,24—août 1,8.

A. GUILLEMET vs. F. E COURONNEAU.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,—No 20,387.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix-sept d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, St-Philippe et des Ursulines.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout mesure française.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de Madeleine Myrthé Hérisé, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 2 juillet 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juil—16,25—août 3,6,12

JOHN R. CLAY vs JOSEPHINE BENIT, épouse de A. E. CARLON.

QUATRIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 8—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Palmyre, Derbigny et Roman, désigné par le numéro Quatre, suivant plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure vingt-sept pieds de face à la rue Palmyre, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Michael Hahn, par acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 6 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 juillet—29—6 13 20 27 août

VENTES JUDICIAIRES.

Cramer Bergman & Co vs John Stigler.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 de juillet 1868 et à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI quatre août 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt situé rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1 bol et de table,	1 boîte de cirage,
1 poêle	1 do savon,
1 baril de mélasse,	1 douzaine de [illegible],
1 douzaine de balais,	1 boîte de chandelles,

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 juil—31 2 4 7 11

JOS. J. ALSTON vs WM COLEMAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,381—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre août, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six et sept, dans l'îlet numéro cent trente-trois, borné par les rues de la Commune, Gravier, Cypress et Magnolia, suivant un plan dressé par Castaing & Celles, architectes, le 29 mars 1866, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure américaine, vingt-huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de dit notaire Bienvenu, en date du 28 d'octobre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—1o. La somme de deux cents piastres ($200 00) montant de la réclamation du demandeur avec intérêt au taux de six pour cent l'an sur la somme de cent piastres ($100 00) à compter du 21 mai 1868, jusqu'au 21 mai 1867 et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'au paiement de la vente, et aussi au taux de six pour cent l'an sur la somme de cent piastres ($100 00) à compter du 21 mai 1868 jusqu'au 21 mai 1868, et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'au jour de la vente, plus dix piastres ($10 00) frais de copie d'acte, et les frais d'instance, seront payables comptant, au moment de l'adjudication.—2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son crédit), le paiement de deux billets de la somme de cent piastres ($100 00) chacun, garantis par hypothèque sur la dite propriété, souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, daté Nouvelle-Orléans, le 21 mai 1868, payables respectivement à trois et quatre ans de date et portant intérêt au taux de six pour cent l'an, de date jusqu'à échéance, et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'à parfait paiement.—3o. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28juil—23, 31,—août 8, 16, 23

Wm. MITHOFF vs BYRNE, VANCE & CO (THOMAS BYRNE & H. McNEIL VANCE.)

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,383—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, vingt deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Carondelet, de la Commune et Baronne, mesurant trente pieds de face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds de profondeur, borné, d'un côté, par la propriété de la rue Carondelet par la propriété autrefois appartenant à David Gowans et de l'autre côté de la rue Baronne par celle de W. H. Mercer.

Ledit terrain étant la moitié du terrain désigné par le numéro Trente neuf, d'après un plan du faubourg St-Marie, dressé par Tanesse, autrefois voyer de la ville, et contigu au terrain désigné par le numéro Quarante par lequel il est borné d'un côté.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Un autre terrain situé dans les mêmes District et îlet, et contigu, derrière au terrain ci-dessus décrit et mesurant trente-trois pieds de face à la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22juillet—31, août 8,16,24

STEPHANO CARLO vs MARIA FRYER (Maria Poirot veuve de John Auguste Fryer.)
JEAN BIDEGARAY vs la même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 21,776 et 21,775—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, quatre août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le numéro Trois de l'îlet numéro Trois, borné par les rues Moreau, Casacalvo, Lamotte et de Pologne, suivant plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, daté du 25 février 1833, et déposé en l'étude de C. Janin, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente-deux pieds de face et de profondeur et de face à la rue de Pologne, sur cent quinze pieds de profondeur et face à la rue Moreau.

Ensemble, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Théodore Dupéé, suivant acte au rapport d'Octave Morel, notaire public en ce le, en date du 3 avril 1867.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 juillet—3 13 21 29 29 31—4 août

HILAIRE ZENON vs CHAS. BEAUMONT alias Chs. De Brosse.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, quinze d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX CERTAINS TERRAINS, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Paix, de l'Espérance, de la Bonne-Enfants et Kerlerec, désignés par les numéros vingt-deux, vingt-trois, suivant un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 29 d'octobre 1851

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente-deux pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, mesure américaine, et appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible] suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 décembre 1854

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 juillet—15,24,31—août 1,8

RICE BROS & CO. vs COUTROWINSKI & LEVY.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Melpomène, Terpsichore et Howard, désignée par le numéro trois, d'après un certain plan dressé par J. A. Hedin, architecte.

La dite portion de terre est formée du terrain désigné par le numéro trois d'après un certain plan dressé par Geo. T. Dunbar, arpenteur, daté du 10 avril 1846 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville.

Laquelle portion de terre mesure trente deux pieds de face à la rue [illegible] sur quatre-vingt-neuf pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 juillet—28,31—août 8,16,23

F. A. LAMBERT vs. la succession de F. E. BONFORD.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 27,667—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo) St-Charles (autrefois Nayades) Terpsichore et Melpomène, et désignés par les numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes.

Le No vingt-trois, mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent pieds à la rue Terpsichore de cent dix pieds.

Le No vingt-quatre mesure vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Terpsichore, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, et

Le No vingt deux mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses en briques et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Samuel Stewart, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 juillet 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22juillet—22 31; 3,16,22 août

FOLGER & CO vs JOHN FREDENSTEIN.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,947.—En vertu d'un ollias writ de fieri facias adressé par l'Hon Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, treize août 1868, à 10½ heures A. M., en face de mon entrepôt rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux wagons neufs à charroyer le coton, transportés de Pascagoula de rues Gaires et Bienville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23jui'—23 26 29 31 et 2 août

THEODULE DROUETT vs PIERRE MAHALIN

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans, No 25,934—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, huit d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La goélette LILLY FRIESS, ensemble avec ses meubles, etc, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le nouveau Bassin, près du pont Magnolia.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif, de la Paroisse d'Orléans.

28 juillet—29 31—4 8 août

Alfred Marchand vs B. Johnston et B. Avegno.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,715—En vertu d'un writ de fieri facias contre Bernard Avegno, adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, Bourbon et Royale.

Ledit terrain mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue d'Orléans, cent quatre pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Royale, à laquelle profondeur ledit terrain a une largeur de ...

Le tout conformément au plan dressé par L. Surgi, arpenteur, daté du 15 mars 1857, et déposé au greffe de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connues sous les noms de Salle de Bal d'Orléans et Café d'Orléans, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, ensemble avec d'autres propriétés, de J. M. Parlange, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier notaire public en cette ville, en date du 16 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juil—24—août 1er 8 16 25

VENTES DE CONSTABLE.

A. C. GASPARD contre M. et Mme Elisabeth.

COUR DU TROISIEME Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, No 55 9—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable John P. Montamat, troisième juge de paix, j'annoncerai et vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI 1er août 1868, à midi, au No 15 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon—les propriétés suivantes: Un lot de meubles et d'articles de ménage d'après l'inventaire qui se trouve à mon bureau. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

J. A. MOLAISON, constable

28juillet—28, 27 31

VENTES JUDICIAIRES

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs THOS. BYRNE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,346—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Canal, Commune, Carondelet et Baronne 33 sur 120. Canal, Commune, Carondelet et Baronne 32 sur 120, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville

Assessement $75,000

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

28 juil—23 7 25 août 1

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CARONDELET CANAL NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,426—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Assessement District No 9—En face du Bayou St-Jean, 180 sur 540—Assessé à $[illegible]

Et une autre aussi en face du Bayou St-Jean—Assessé $5,000 suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23juil—23 6 25 août 2

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CANAL CARONDELET NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,427—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, 25 août 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Louis, Toulouse, Clark, Bayou St-Jean, Toulouse, St-Pierre, Hy Avenue, Bayou St-Jean. 11 lots; Toulouse, St-Pierre, Genois, Bayou St-Jean, Toulouse, St-Louis, Genois, Clark, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, assessé $1,000, $4,000, $2,000, $5,000,

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 juil—23—août 7, 25 3

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. JAS. F. CARUTHERS.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,387—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement No 4, dans l'îlet borné par les rues Camp, Prytania, Delord, St Charles, Tivoli Circle et Calliope, et mesurant vingt-sept pieds six pouces et quinze, conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur de cette ville et assessé à dix mille cinq cents piastres ($10,500), suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Aussi un terrain dans le même District d'assessement, et dans l'îlet, borné par les mêmes rues, et mesurant vingt-sept pieds sur quatre-vingt-dix pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à mille cinq cents piastres ($1,500) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juil—23—août 7, 25 4

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOSEPH DEYNOODT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Dans le District d'assessement No 7 numéro 8, îlet No 71 numéro soixante et onze, borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bourbon et Dauphine, mesurant 27 sur 127, trente-sept pieds sur cent vingt sept, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $12,000 douze mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Un autre terrain dans le même District et même îlet, borné par les mêmes rues et mesurant 45 sur 127 quarante cinq pieds sur cent vingt-sept, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville et assessé à $5,000 cinq mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23juillet—août 7,25 5

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs GABRIEL LAY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,404—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 juillet—août 7,25 6

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs THOMAS ABRAM.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,474—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement numéro quatre, dans l'îlet numéro quatre cent soixante-et-quatorze, borné par les rues Bertrand, Bolivar, Perdido et Poydras, mesurant vingt-cinq pieds sur cent vingt-deux pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à ($800) huit cents piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23juillet—23—7,25 août 7

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WILLIAM GOLDING, Jr.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Dans le District d'assessement numéro Quatre, dans l'îlet No 4 ... borné par les rues de la Commune, Julia, Tchoupitoulas et St-Joseph, mesurant (25) vingt cinq pieds sur (215) deux cent quinze, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à ... suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 juillet—23—7 25 août 8

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs J. O. ELLIS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District d'assessement numéro Douze, dans l'îlet numéro [illegible], borné par les rues Prytania, St Charles, Septième et Huitième, et mesurant [illegible], conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville et assessé à ... suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOMAS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 juil—7 août, 25 9

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOSEPH O. ELLIS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,775—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District d'Assessement numéro Cinq, dans l'îlet numéro Six Cent Quatre vingt dix borné par les rues Commune, Gravier, Avenue Hagan et Clark et comprenant la moitié de l'îlet, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à quinze cents piastres ($1500), suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOMAS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juil—7 août, 25 10

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOS O. & W. H. ELLIS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,777—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District d'assessement numéro cinq, dans l'îlet numéro huit cent dix-huit, borné par les rues Gasquet, Canal, Marais et Olympia et comprenant tout le terrain conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $450 (quatre cent cinquante piastres) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juillet—7 25 août 11

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs J & W ELLIS

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,784—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District d'assessement No 6, dans l'îlet cinq cent trente sept, borné par les rues Carrollton, Avenue St David, Dumaine et Bienville, et mesurant deux cent soixante dix pieds sur deux cent trente neuf pieds conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville et assessé à $3500 (trois mille cinq cents piastres) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juillet—7 25 août 12

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs DANIEL GRAHAM

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,204—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Dans le District d'assessement numéro Dix, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Chartres et Dauphine, et mesurant vingt-trois pieds sur quatre-vingt-un, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $2,000, deux mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juillet—23—7 25 août 11

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs ROBT MOORE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,808.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o. Un certain terrain ou partie de terre situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville et dans l'îlet numéro 297 borné par les rues Basin, Franklin, Poydras et Lafayette mesurant 38 pieds sur 85 pieds et tel que déposé au bureau du Trésorier de cette ville, et assessé dans la valeur de quatre mille piastres ($4000).

2o. Un certain terrain situé dans le District d'assessement No 11, et dans l'îlet No 99 borné par les rues Annunciation, Laurel, Première et Philip, mesurant 30 pieds sur 120 pieds suivant le plan déposé au bureau du Trésorier, et assessé dans la valeur de $800, suivant le rôle d'assessement de 1866, déposé au Bureau d'assessement de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juillet—23—7 25 août 14

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de J. M. ALEXANDER—No 32,312.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jules O. Gaillard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu J. M. Alexander, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
M. O. TRACY, Greffier.

26 juillet—30, août 4

Succession de M. & J. SHANAHAN—No 32,482.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
M. O. TRACY, Greffier.

25 juillet—25,29—août 2

Succession de J. H. BUTTERWORTH—No 18,805.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
M. O. TRACY, Greffier.

25 juillet—25,29—août 2

Succession de L. W. LYONS—No 29,396.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la maison commerciale de L. W. Lyons & Co., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
M. O TRACY, Greffier.

25 juillet—25,29—août 2

Succession de HONORA KAVANAUGH—No 30,624.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
M. O. TRACY, Greffier

25 juillet—25,29—août 2

Succession de L. A. PIERCE—No 29,591.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
M. O. TRACY, Greffier

25 juillet—25,29—août 2

Succession de OLIVER F. JACKSON—No 32,398

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que Pierre Eugène Istre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Oliver F. Jackson, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
M. O. TRACY, Greffier.

25 juil—25,29—août 2

Succession de DENNIS HICKEY—No 30,082.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que Marguerite Sullivan, veuve de Dennis Hickey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Dennis Hickey décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
M. O. TRACY, Greffier.

25 juillet—25,29—août 2

Succession de JEAN DESPOUEY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Les Créanciers de la susdite succession sont par les présentes notifiés de se faire connaître et présenter leurs réclamations avec les preuves à l'appui à M A. L. Tissot, avocat, au No 34, Passage de la Bourse, à l'encoignure Douane, et les débiteurs de la dite succession sont invités à solder leur dette.

BARBARA KERN, Vve de Jean Despouey, Tutrice naturelle.

28 juil—3

Succession de Bernard Karcher—No 32,313.

DEUXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—Attendu que Marguerite Bouguet, veuve de Bernard Karcher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Bernard Karcher décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
M. O. TRACY, Greffier.

28 juillet—août 1,5

Succession de Michael Aspill—No 32,046.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
M O. TRACY, Greffier

28juillet—août 1,5

Succession de Duncan N. Hennen—No 29,392.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
M O TRACY, Greffier.

28 juillet—août 1,5

Succession de Marcellus Daspit—No 32,2[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Attendu que James F. Walters a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Marcellus Daspit, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
M. O. TRACY, Greffier.

24juillet—25, 27, 1er août

Succession de JOSEPH STEIL—No 32,313.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Jacob Leiderer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Steil, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
M. O. TRACY, Greffier.

23 juil—25 27 août 1er

Citation.

AUX HERITIERS DE FEU ALEXANDRE LESSEPS

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE DE PLAQUEMINES—COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE.

Le Jury de Police de la paroisse de Plaquemines	Les héritiers de feu
vs	
les héritiers de feu Alexandre Lesseps	Alexandre Lesseps.

Vous êtes par les présentes informés que ce procès est institué contre vous, pour obtenir de vous le paiement d'une somme de quatre mille neuf cents piastres... [illegible] ... frais du recorder, du greffier, du shérif, de publication de notice et citation, et dommages ... pour travaux et réparations exécutés ... par le Jury de Police de la paroisse de Plaquemines sur la levée de votre plantation dans ladite paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississippi ... [illegible]

1o. Pour construire votre levée sur un espace d'environ vingt-six arpents de longueur, vingt pieds de base, six pieds de couronnement et cinq pieds de hauteur.

2o. Pour réparer votre chemin sur toute la longueur de la plantation.

3o. Pour fouiller vos fossés et mettre vos ponts en bon état.

Le tout comme il est décrit dans la notice qui vous a été donnée ... [illegible]

Par ordre de la Cour.

Témoin l'Hon Charles O. Dugué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, paroisse de Plaquemines, 4 avril 1868.

ARMAND LARTIGUE, Greffier.

3juillet—3,11,18,25, 1août

Citation.

A Madame Virginia Minor (femme de H. H. Minor.)

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE DE PLAQUEMINES.

Cour du Second District Judiciaire.

Le Jury de Police de la paroisse Plaquemines		Mme Virginia Minor
vs	No.	vs
Virginia Minor et son mari Henry H. Minor	980	Henry H. Minor.

VOUS êtes par les présentes informés que ce procès est institué contre vous, pour obtenir de vous le remboursement d'une somme de quatre mille soixante dix piastres et cinq cents, avec intérêt légal depuis demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et de tous les frais tels qu'émoluments du recorder, du greffier, du shérif, du coût de publication, de notice et citation, et autres qui seront pourvus, ladite somme ayant été payée et les dits frais encourus par la paroisse de Plaquemines, conformément à la loi, pour travaux et réparations exécutés sur votre (Madame Virginia Minor) plantation située dans la dite paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississippi à environ quatorze milles au-dessus de la Maison de Cour de la dite paroisse, mesurant cinquante cinq arpents de face au dit fleuve, plus ou moins, et bornée à sa ligne supérieure par la terre de Madame L. D. Benedict et à sa ligne inférieure par celle de C. A. Thibaut savoir

1o.—Pour faire de nouveau la levée de la dite plantation à partir du devant de la route, à environ cinq arpents au-dessus de la sucrerie le long et près de la sucrerie et du camp sur deux arpents en descendant et à une hauteur d'environ cinq pieds.

2o.—Pour réparer et relever les levées de bâtisse de la dite plantation.

3o.—Pour réparer les chemins sur toute la longueur de la dite plantation.

4o.—Pour ouvrir les fossés et réparer les ponts sur toute la longueur d'icelle.

Le tout comme il est décrit dans la notice qui vous a été donnée avant l'institution du présent procès, conformément à la loi pour vous mettre en demeure, par publication de la dite notice dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans, gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans.

En conséquence, vous êtes sommés de répondre à la demande contenue dans cette citation ou de remettre votre réponse écrite au bureau du greffier de la Cour du Second District Judiciaire de la paroisse de Plaquemines, dix jours après le service de la présente citation.

Par ordre de la Cour

Témoin l'Honorable Charles Dugué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, Paroisse de Plaquemines, 16 mars 1868.

ARMAND LARTIGUE, Greffier.

3juil—3 11 18 25 et 1er août

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 1er juillet 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—No 22,018 Mme E. H Sandford contre D W. A Sandford. Dans cette affaire, vu la dite ... la Cour, considérant l'admission de dette, la confession de jugement, l'abandon de délais légaux et de l'appel du défendeur

Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Elizabeth H. Slayback, femme de De Witt Clinton Sandford, son mari, et contre le défendeur, ... [illegible] ... la somme de vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix piastres ($24,470) ... avec intérêt ... et les frais du procès; ... le privilège ... et sur tous les biens du dit défendeur, pour le recouvrement de ses dits biens paraphernaux.

Jugement rendu et signé le 1er juillet 1868.

(Signé) C. DUPLANTIER, juge.

La demanderesse remet la partie du décret qui la déclare maîtresse de la propriété décrite dans le document No 1.

(Signé) RANDOLF SIGLETON & BROWNE, Avocats de la demanderesse.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 93e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

3 juil—3 14—2 août WM WOELFER, Greffier

CHARLES SMITH vs JOHN GAUCHE Jr.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-deux août 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain vague situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bienville, Marais et Tremé, désigné par ... [illegible] ... mesurant ... pieds de face à la rue de la Douane, sur ... pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ... de Arnas, notaire public en cette ville, en date du ...

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juillet—21,30—7,15,22 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente importante, à crédit, de 250 colis marchandises sèches étrangères.—Et 150 caisses marchandises sèches américaines.

PAR VINCENT & CO: W. F. Vincent, encanteur—Il sera vendu le MARDI, 4 août, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve, pour clore une consignation—

Caisses étoffes de blanc,
Caisses toiles fines d'Irlande—pour draps et pour chemises.
Et—Etoffes à robes, comprenant un choix de (En caisse)—Mousseline laine supérieure, mérinos anglais pour.
Caisse draps anglais qualité extra, barèges.
Caisse popelines à raies de soie, imprimés et Union,
Caisse toiles fines toile, grenadines,
Barèges à voiles,
Et—Lingerie de raison et de messieurs,
Caisse mouchoirs batiste blanche et en couleur, ourlés.
Caisse bonneterie, françaises, anglaises et allemandes, de messieurs, dames, demoiselles et enfants
Parasols et parapluies, soie, noir et en couleur,
Caisse foulards soie qualité de choix,
Caisse Madras en soie et en coton,
Caisse serviettes et nappes damas Huckaback et toile,
Caisse corsets, tar' gaz, qualité extra à baleine,
Et 150 caisses marchandises sèches de fonds,
100 douzaines fil de laine et coton.
L'attention spéciale du commerce est appelée sur ces marchandises, les meilleures qui aient encore été offertes.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts le jour de la vente. 30jul

PAR LOUIS STERN & BRO.

500 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS.—M. Stern, encanteur—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 31 juillet 1868, dans leur salle d'encan, au No 26 de la rue du Camp, à 10 heures du matin—500 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un grand et bon assortiment pour hommes, jeunes gens, jeunes garçons, dames, femmes, demoiselles et enfants.

Ces chaussures sont convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne, et elles viennent d'être reçues directement des manufactures, par les derniers steamers, et méritent l'attention du commerce.

31jul lut.

PAR CHARLES E. FORTIER

Succession de PIERRE FREDERIC LEPINET Jr.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse, No 46—SAMEDI 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1868, les terrains suivants:

QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet No 111, compris entre les rues Bagatelle, Union, Lot et Espérance. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 a 32 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le terrain No 2 a 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bagatelle, sur la même profondeur que le terrain No 1. Le terrain No 3 a 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le terrain No 4 a 32 pieds de face à la rue Union, sur la même profondeur que le terrain No 3.

Cette créance était la seconde et la dernière, la propriété décrite ci-dessus n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une criée antérieure sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, aux termes et conditions suivants: A un an de crédit; l'acquéreur devant fournir son billet avec bonne garantie, le propriété devant être hypothéquée: ledit billet portera 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'à paiement.

Les actes de vente seront passés, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.

31 juillet—août 8 15

PAR G. DE FERIET.

Succession de CELESTE PERRAULT—No 14,226
Maison dans la rue Melpomène, entre les rues Prytania et Camp.

PAR G. de FERIET, encanteur, Bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville—MARDI, 11 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 juillet 1868, la propriété foncière ci-après décrite—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 68, compris entre les rues Melpomène, Camp, Thalia et Prytania. Le dit terrain fait partie du terrain No 10, d'après le plan dressé à l'étude de F. Pedesclaux, ancien notaire public de cette ville, dans l'année 1807, il a 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, la maison basse en bois, ayant quatre chambres, 2 cabinets, galerie, une cuisine basse ayant quatre chambres, galerie, lieux d'aisance, hydrant, hangars.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant A. Dreyfous, notaire public aux frais des acquéreurs.

10 juil—17 24 31—7 11 août

Vente par lice et sans réserve, pour opérer un partage—Résidences de choix, situées aux Nos 57 et 59 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Chartres. Excellent emplacement de commerce au No 117 de la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne—J. H. PARLANGE contre F. N. RIVERA—No 26,253—Procès en partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 de la rue Bienville—VENDREDI, 31 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Charles M. Emerson juge de la 5me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1868, signé le 13 du même mois et de la Cour, appartenant à société ... les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourgogne. Le dit terrain a, en pied américain, 32 pieds 7 pouces de face à la rue Toulouse, sur 117 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur ... [illegible]

... portant le No 117 de la rue Toulouse, ayant 4 chambres, une cuisine à étage et en briques, cour pavée, puits, etc.

L'on est retardé dans la possession.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er novembre 1868 à un loyer de soixante piastres ($60) par mois.

2o Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Frenchmen ... [illegible] ...

Les améliorations qui se trouvent sur ledit terrain comprennent une jolie résidence en briques, à trois étages, ... vestibule, etc ... [illegible]

Ensemble, 42 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à 38 actions.

CONDITIONS—Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet pour action ... [illegible] ...

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant ... notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 juillet—5,11,18,25,31 juillet

Terrains de prix dans la rue de l'Esplanade. Nos compris dans les réclamations de Mme Gaines, dans le voisinage immédiat du Fair Grounds, et à proximité des chars.

PAR G. DE FERIET, encanteur; bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville—VENDREDI 31 juillet 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane—

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Gayoso, Washington et Tonti. Les dits terrains sont désignés par les Nos 8 et 9. Ils ont chacun environ 33 pieds, 8 pouces, 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur environ 155 pieds, 8 pouces, 5 lignes de profondeur, suivant le plan.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et le reste à un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date et les clauses conservatrices habituelles.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 juil—

Terrain de prix et amélioré, dans la rue Espagne, entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine) et Casacalvo (maintenant Royale).

Succession de WM. CONNER—No 32 057.

PAR G DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 de la Bienville—SAMEDI, 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 juillet 1868, la propriété foncière ci-après décrite, savoir—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands Hommes (maintenant Dauphine) et Mandeville et Espagne. Le dit terrain a 31 pieds de face à la rue Espagne, sur 145 pieds de profondeur.

Conditions—Cinq cents piastres comptant; le reste à douze mois de crédit, en un billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de retard, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) qui pour défaut de paiement, lesquels honoraires seront également garantis par hypothèque. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17 juil—5 18, 25—août 1, 8, 15

H. C. MILLAUDON vs L. M. DUQUESNAY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,331—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-neuf d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o.—Deux certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Bagatelle et Claiborne désignés par les numéros vingt six et vingt-sept d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer et déposé en l'étude de E. Percy, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun, mesure américaine, vingt six pieds sur pouces de face à la rue St Antoine sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2o.—Un autre terrain situé dans le même îlet et contigu au terrain sus décrit et mesurant trente deux pieds trois ou quatre pouces de face à la rue St Antoine sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue Claiborne, mesure américaine.

Le dit terrain est composé de la totalité du terrain désigné par le numéro vingt cinq et d'une portion du terrain désigné par le numéro vingt-quatre au plan ... dressé par L. H. Pilié, ... ci-devant voyer, du 24 septembre 1811, déposé en l'étude de E. Percy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Ernest Cornu, par acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 8 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juillet—5,13,21,29 août

RANDELL HUNT vs THOMAS F. MAY

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,5[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt neuf d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Canal, du Marais, Gasquet et Villeré désignés par les numéros deux, trois, et quatre, d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 3 mai 1839 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant les dimensions suivantes savoir:

Les Nos un et deux mesurent chacun vingt-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent-dix-sept pieds ... Le No trois forme l'angle des rues du Canal et des Marais ... et ayant ... pieds de face à la rue du Canal ... rue des Marais

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Kurt suivant acte au rapport de James Graham notaire public en cette ville, en date du ... 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 juillet—août 5,13,21,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

- 300 lots marchandises sèches assorties, calicots, cotons, etc.
- 200 lots lingerie, etc.
- 250 "notions" assorties

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur—Bureau, rue de Chartres, No 38—VENDREDI, 31 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, cachemire, flanelles, cotons, etc. 200 lots de lingerie, chemises blanches et chemises en couleur, bonneterie, mouchoirs, parapluies, &c. 250 lots de "notions" assorties et articles de fantaisie, etc., sans réserve

Conditions à la vente. 31 juil

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Epaves. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. H. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, samedi, 1er août, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 97 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, noyer et acajou, bureaux armoires, lavabos, bibliothèques, en noyer et en acajou; chaises, fauteuils à bascule, table de toilette, tables à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, glaces, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits de cottage, chaises à dossier et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de montures beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. H. MONTGOMERY, Encanteur.

Il sera vendu, samedi, 1er août, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier, Elégants Chevaux appareillés ... de montures. Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

PAR ALFRED BOULIGNY.

SUCCESSION DE LAURENT MILLAUDON.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau, No 29 rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan SAMEDI 8 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal en vertu et conformément à un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 juillet 1868—No 32,[illegible]—un dossier de la dite Cour pour compte de la dite succession, les actions suivantes: ... une action du ... Steam Cotton Press ... Co., une action de la Banque de l'Union, de la Louisiane, quatre actions du Good Intent Towboat Co.

Conditions—Comptant. 30 juillet—août 1,5,8

Succession de RALPH TURNELL—No 32,[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY Encanteur—Bureau, No 29, rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 6 d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. F. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 juin 1867—No 32,022 du dossier de la dite Cour—la propriété suivante, appartenant à la succession de Ralph Turnell, située dans le Quatrième District de cette ville—

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues St Charles, Prytania, Joséphine et St-Andrew, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Paul C. Boudousquié, architecte, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania et à la rue St-Andrew, sur 140 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Prytania et 138 pieds 10 pouces sur la ligne de la rue St-Charles, et 30 pieds 8 pouces sur la ligne de cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 3 juillet—3 11,18,25—8 août

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de Félix Bertoulin—No 30,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs: Nicholas J. Hoey, encanteur—VENDREDI, le 7 d'août, 1868, à 10 heures A. M., à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Johnson. Il sera vendu à l'enchère publique—Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31juillet—4 7août

Maison No 164, rue Chippewa—Succession d'ELLEN ROSS—No 32,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs: Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17, Place de la Bourse—SAMEDI le 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 9 de juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Ellen Ross, la propriété ci-après décrite, savoir

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Ste-Marie et Fillette, désigné par le No 11, et mesurant 32 pieds de face à la rue Chippewa, sur 120 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur ... ensemble, avec la maison en bois à deux étages, et le No 164, ... lot de terre.

Conditions—Moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets du Trésor ... portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'au ... hypothèque ... l'acquéreur ... assurer le paiement des taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur pardevant Wm Shannon, notaire public en cette ville. 16juillet 25, 1 8,15août

Maison en bois rue Maisons—Succession de FREDERIC SPEYERER—No 30,224—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur. Bureau No 17, Place de la Bourse—SAMEDI, le 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 3 de juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Frederic Speyerer la propriété décrite, savoir—

Un morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 40, borné par les rues Mistletoe, Napoléon, Louviel et Onzième ... mesurant 34 pieds de face ... ensemble ... hangars, lieux, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, et les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'état et de la ville pour les années 1867 et 1868.

Acte de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire public.

16 juillet—16 25—août 1,8 15

Succession de FELIX BERTOULIN—No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs, NICOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse, SAMEDI, le 22 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... publique pour le compte de la succession de Félix Bertoulin les propriétés ... savoir

1o. Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Broad, Esplanade, St Jean, Septième et Grand Route ... [illegible]

2o. La moitié indivise de ... [illegible]

3o. Dix Scrips de la Compagnie d'Assurance des Marchands de 1858 et de 1861 pour $10 ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais des acquéreurs pardevant O. Morel, notaire public.

16 juillet—16,25—août 1,8,15,22

PAR S. GUINAULT

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE. No du dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR S GUINAULT, encanteur—SAMEDI 5 septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique ... en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... juillet 1868 ... la propriété ci-après désignée, dépendant de la succession de M et Mme Jacques Lamothe, savoir:

Un terrain ... situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Ste Anne, Claiborne et Robertson ... [illegible] ... ensemble, avec une maison ... [illegible]

La maison porte le No 97 de la rue Dumaine. C'est la même propriété que les défunts ont acquise de ... suivant un rapport de M. Lavergne ... septembre 1838.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un an de crédit, en billets dûment endossés, portant intérêt à 8 pour cent, ... garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les bâtiments devront être assurés pour un montant ... l'administrateur ... Les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an ... Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à l'échéance, tous les frais de Cour et les honoraires d'avocat ... payés par l'acquéreur. Les dits honoraires seront de 5 pour cent sur le montant des dits billets ... Les acquéreurs devront payer les taxes de 1868 ... Les timbres de revenu des Etats-Unis seront aux frais de l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30 juillet—7 14 21 28 août 5 sept.

M. et Mme ROUX vs Mme Veuve F. VALENTIN (Arlice), pour un partage—No 32,[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin de Passage de la Bourse et Bienville,—SAMEDI, 15 août 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 juin 1868, et signé le 2 juillet 1868, les propriétés foncières suivantes, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Tremé, Dumaine et St Claude, formant l'encoignure des rues Tremé et St Philippe ... mesurant ... pieds ... de face à la rue St Philippe, sur 84 pieds ... de profondeur ... ensemble une maison en bois ... No 178, ayant quatre chambres, deux cabinets et une galerie ... cour, citerne, waterworks, latrines, puits, etc., etc. Le dit lot loué à ... $30 par mois.

2o. Une autre portion de terre contiguë au lot ci-dessus décrit, mesurant 14 pieds ... de face à la rue St Philippe sur 84 pieds ... de profondeur ... ensemble, une maison No 176, ayant deux chambres, etc.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, ... [illegible] ... de crédit, tous les billets devant porter hypothèque ... intérêt ... pour cent l'an de date jusqu'à paiement final ... les acquéreurs paieront ... taxes ... les timbres et les frais ...

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres et les droits de revenu courants (1868).

15 juillet—15 22 31—8 15 août

CONSULAT DE FRANCE

Avis Mensuel. Juillet 1868.

Sont invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou de fournir de renseignements ... sur ... qui ont pris d'eux un dossier acte ou nouvelle.

A	G
Ader Philippe	Guillemet F.
B	Gachonde Pierre dit Mercier
Bertholet Jules (artiste dramatique)	H
Bossuet Joseph Marie	Hervé Stéphane
Breux Jean	K
Bug Félix (de Franklin, Louisiane)	Kessler Jacques
Billac Bernard	L
C	Lemoine (Mme) géographe
Cartel Léopold	M
Chanhein Louis	Maillot Jean Baptiste
Charles Anselme Isidore	Mignard Constantin
D	Moret (Mme) née Rolland
De Foursgrève Philippe	Muncel Jean-Pierre
Denis Virginie (Mlle)	N
De Bertrand	North Héloïse (Mme)
De Rouville Arthur	P
Delomer A (Mme veuve)	Poisson
E	R
Escoffier Stéphen	Rose Pierre Louis
F	S
Fenoc Etienne (veuve née E Dupert)	Sanselme Jules
Fouquard Auguste (de Fabre)	Sauvai Baptiste
Fourzier (de Venus)	T
Fildon Jean-Pierre	Toyeschère Benoît
	V
	Valli Paulini

JOHANNA MARKEY vs BERNARD SCANLON—

COUR DU DEUXIEME juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 5,351—En vertu d'un ordre et d'un writ de fieri facias adressé à Chs. Oubré, constable, par l'Honorable Troisième Justice de Paix, et à moi transmis, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI 1er août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété ci-dessous décrite ... [illegible]

Un certain terrain de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 28 borné par les rues Perdido, Bertrand et Prieur, désigné par le No 3, dans l'îlet ci-dessus d'après un plan fait par ... ci-devant arpenteur, daté du 29 avril 1835 et déposé en l'étude de David L. McCay, ci-devant notaire de cette ville ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis ... les timbres du revenu intérieur aux frais de l'acquéreur.

11 juillet—18 25—1 août J. A. MOLAISON, Constable